

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE

RÈGLEMENT 2025-460

AUTORISANT LES TRAVAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 565 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 565 000 \$ POUR LE PROJET DE SÉPARATION D'ÉGOUT COMBINÉ SUR LA 6^E RUE, ENTRE LA 4^E AVENUE ET LA 6^E AVENUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2025-460

ATTENDU QUE les travaux devraient être admissibles AU Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ), actuellement en analyse au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, et ce, pour une subvention de base de 1 406 287 \$ ainsi qu'un supplément potentiel de 140 629 \$, conditionnel à certaines exigences ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **XXX**, et unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement d'emprunt 2025-466 autorisant les travaux décrétant une dépense de 1 565 000 \$ et un emprunt de 1 565 000 \$ pour le projet de séparation d'égout combiné sur la 6e rue, entre la 4e avenue et la 6e avenue et abrogeant le Règlement 2025-460* soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit.

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - Objet

Le conseil décrète et autorise l'exécution de travaux de séparation d'égout combiné sur la 6e rue, entre la 4e Avenue et la 6e Avenue selon l'estimation préliminaire de la firme EXP (CRBM-25004143) du 26 septembre 2025 et tel qu'il appert au résumé du coût préparé par Pierre Rondeau, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 - Dépense

La ville est autorisée à dépenser une somme de 1 565 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 - Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 1 565 000 \$ sur un terme de 20 ans.

ARTICLE 5 – Financement de la portion voirie

Pour pourvoir à 38 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 – Financement de la portion aqueduc

Pour pourvoir à 19 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant 19 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 7 – Financement de la portion égouts

Pour pourvoir à 43 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant 43 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 8 – Autorisation d'utilisation des soldes disponibles

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 9 – Affectation de subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 10 – Abrogation

Le présent règlement annule le *Règlement 2025-460*.

ARTICLE 11 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : 15 décembre 2025
Dépôt du projet de règlement : 15 décembre 2025
Règlement final adopté : 12 janvier 2026
Tenue du registre référendaire : 27 janvier 2026
Dépôt du certificat de procédure référendaire : 2 février 2026
Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation : XX mois 202X
Publié : XX mois 202X
Entrée en vigueur : XX mois 202X

Étienne Dupuis, Maire

Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier

ANNEXE A – ESTIMÉ

 Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabtree			Date : 26 septembre 2025		
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues			N° projet : CRBM-25004143		
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	66 RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir</i>				
1.0	Travaux préparatoires				
1.1	Organisation de chantier	forfait	1	80 000.00 \$	80 000.00 \$
1.2	Maintien de circulation et signalisation	forfait	1	6 500.00 \$	6 500.00 \$
1.3	Excavation de l'existant	forfait	1	70 000.00 \$	70 000.00 \$
1.4	Soutènement de poteaux	forfait	1	4 200.00 \$	4 200.00 \$
1.5	Protection des arbres et arbustes	forfait	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$
1.6	Assèchement des tranchées	forfait	1	12 500.00 \$	12 500.00 \$
1.7	Fouilles exploratoires	h	10	360.00 \$	3 600.00 \$
1.8	Surexcavation et remblai MG-112 (provisionnel)	m.cu.	120	50.00 \$	6 000.00 \$
1.9	Disposition de sols organiques (provisionnel)	m.cu.	120	12.00 \$	1 440.00 \$
1.10	Travaux de plomberie (provisionnel)	h	36	140.00 \$	5 040.00 \$
				Sous-total article 1.0 - Travaux préparatoires	192 780.00 \$
Les Services EXP inc.					

exp. Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabtree		Date : 26 septembre 2025			
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues		N° projet : CRBM-25004143			
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	6E RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir</i>				
2.0	Eau potable				
2.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable AVEC protection incendie	forfait	100%	12 600.00 \$	12 600.00 \$
2.2	Conduite d'eau potable - 150 mm de diamètre, PVC DR-18	m.lin.	200	285.00 \$	57 000.00 \$
2.3	Vanne d'eau potable et bouche à clé - 150 mm de diamètre	unité	2	3 200.00 \$	6 400.00 \$
2.4	Poteau incendie complet, incluant vanne, bouche à clé	unité	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
2.5	Raccordement de la nouvelle conduite d'eau potable à la conduite existante sans pression - 150 mm de diamètre	unité	2	4 150.00 \$	8 300.00 \$
2.6	Entrée de service d'eau potable complète - 19 mm Ø en tranchée simple du même côté de l'aqueduc - 19 mm Ø en tranchée simple du côté opposé - 25 mm Ø en tranchée simple du même côté de l'aqueduc - 25 mm Ø en tranchée simple du côté opposé	unité	3	2 250.00 \$	6 750.00 \$
		unité	1	2 650.00 \$	2 650.00 \$
		unité	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
		unité	1	3 300.00 \$	3 300.00 \$
2.7	Longueur supplémentaire d'entrée de service hors emprise - 19 à 25 mm Ø	m.lin.	50	150.00 \$	7 500.00 \$
2.8	Isolant rigide	m.ca.	75	45.00 \$	3 375.00 \$
2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	forfait	100%	2 550.00 \$	2 550.00 \$
			Sous-total article 2.0 - Eau potable		124 425.00 \$
Les Services EXP Inc.					

 Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabtree			Date : 26 septembre 2025		
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues			N° projet : CRBM-25004143		
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	6E RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir</i>				
3.0	Égout sanitaire				
3.1	Gestion des eaux usées	forfait	100%	3 000.00 \$	3 000.00 \$
3.2	Conduite d'égout sanitaire - 375 mm Ø PVC DR-35	m.lin.	200	450.00 \$	90 000.00 \$
3.3	Regard d'égout sanitaire préfabriqué complet - 1200 mm Ø	unité	3	6 200.00 \$	18 600.00 \$
3.4	Entrée de service sanitaire complète - 125 mm Ø en tranchée simple - 125 mm Ø en tranchée commune	unité unité	3 1	2 250.00 \$ 1 850.00 \$	6 750.00 \$ 1 850.00 \$
3.5	Raccordement d'une nouvelle conduite à un regard d'égout existant	unité	2	3 500.00 \$	7 000.00 \$
3.6	Isolant rigide	m.ca.	70	45.00 \$	3 150.00 \$
3.7	Essais sur le réseau d'égout sanitaire	forfait	100%	7 800.00 \$	7 800.00 \$
			Sous-total article 3.0 - Égout sanitaire		138 150.00 \$
Les Services EXP inc.					

 Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabtree			Date : 26 septembre 2025		
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues			N° projet : CRBM-25004143		
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	6E RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir</i>				
4.0	Égout pluvial				
4.1	Gestion de l'eau et méthodes de mitigation	forfait	100%	5 250.00 \$	5 250.00 \$
4.2	Conduite d'égout pluvial - 450 mm de diamètre	m.lin.	180	525.00 \$	94 500.00 \$
4.3	Regard préfabriqué en béton - 1200 mm Ø	unité	2	6 200.00 \$	12 400.00 \$
4.4	Puisard de béton préfabriqué 600 mm ø - Dans l'emprise de rue	unité	6	4 800.00 \$	28 800.00 \$
4.5	Entrées de services pluviales - PVC DR-28, 150 mm de diamètre en tranchée simple	unité	3	2 200.00 \$	6 600.00 \$
4.6	Raccordement d'une nouvelle conduite à un regard d'égout existant - TBA, 375 mm de diamètre	unité	1	3 800.00 \$	3 800.00 \$
4.7	Isolant rigide	m.ca.	65	45.00 \$	2 925.00 \$
4.8	Essais sur le réseau d'égout pluvial	forfait	1	5 250.00 \$	5 250.00 \$
			Sous-total article 4.0 - Égout pluvial		159 525.00 \$
Les Services EXP inc.					

		Estimation préliminaire tronçon 180			
Propriétaire : Ville de Crabtree		Date : 26 septembre 2025			
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues		N° projet : CRBM-25004143			
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	6E RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir</i>				
5.0	Ouvrage de gestion des eaux pluviales				
5.1	Excavation, soutènement, remblai et mise en forme des îlots de biorétention - Ilot de Biorétention type (longueur ± 25m)	unité	3	15 000.00 \$	45 000.00 \$
5.2	Mini puits 450 mm ø	unité	3	1 950.00 \$	5 850.00 \$
5.3	Seuil en béton	unité	3	2 300.00 \$	6 900.00 \$
5.4	Trop-plein de type puits	unité	3	5 600.00 \$	16 800.00 \$
5.5	Conduite PEHD R320 200 mm de diamètre non perforé	m.lin.	10	150.00 \$	1 500.00 \$
5.6	Boîte de captation	unité	3	950.00 \$	2 850.00 \$
5.7	Bouche de nettoyage	unité	3	850.00 \$	2 550.00 \$
5.8	Empierrement (pierre de rivière) - 20-56 mm, 100 mm d'épaisseur - 50-100 mm, 150 mm d'épaisseur	m.ca. m.ca.	100 85	30.00 \$ 40.00 \$	3 000.00 \$ 3 400.00 \$
5.9	Allocation pour plantations	forfait	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
Sous-total - 5.0 Ouvrages de gestion des eaux pluviales					102 850.00 \$
Les Services EXP inc.					



Propriétaire :	Ville de Crabtree	Date :	26 septembre 2025
Projet:	Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues	N° projet :	CRBM-25004143

Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	6E RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres</i> <i>2 x 4,5 mètres voies + 1.5 m trottoir</i>				
6.0	Voirie				
6.1	Remblai complémentaire « classe A »	m.cu.	425	25.00 \$	10 625.00 \$
6.2	Drain en infra. de chaussée, incluant racc. aux puitsards, bifurcations et bouches de nettoyage	m.lin.	420	45.00 \$	18 900.00 \$
6.3	Fourniture, pose et compactation de la structure de chaussée - MG 112 (400 mm) - MG 56 (250 mm) - MG 20 (150 mm)	forfait T.M. T.M.	100% 1 150 700	23 700.00 \$ 28.00 \$ 28.00 \$	23 700.00 \$ 32 200.00 \$ 19 600.00 \$
6.4	Trottoir de béton et remblai à l'arrière	m.lin.	420	280.00 \$	117 600.00 \$
6.5	Bordure de béton et remblai à l'arrière	m.lin.	200	80.00 \$	16 000.00 \$
6.6	Préparation et ajustement avant pavage	m.ca.	1 900	3.00 \$	5 700.00 \$
6.7	Enrobé bitumineux - Couche de base, ESG-14 145 kg/m³, 60 mm (2026)* - Couche de surface, ESG-10 96 kg/m², 40mm (2027)*	T.M. T.M.	275 185	170.00 \$ 185.00 \$	46 750.00 \$ 34 225.00 \$
6.8	Liant d'accrochage	m.ca.	1 900	1.00 \$	1 900.00 \$
6.9	Ajustement temporaire du pavage aux entrées charrières	m.lin.	40	40.00 \$	1 600.00 \$
6.10	Marquage de la chaussée (2026)	forfait	100%	6 300.00 \$	6 300.00 \$
				Sous-total article 6.0 - Voirie	335 100.00 \$

Les Services EXP inc.

Les Services EXP inc.



Estimation préliminaire tronçon 180

Propriétaire : Ville de Crabtree

Date : 26 septembre 2025

Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues

N° projet : CRBM-25004143

Article	Description du travail				Montant total calculé
	RÉSUMÉ (incluant éventualités de conception)				
	6E RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir</i>				
1.0	Travaux préparatoires				192 780.00 \$
2.0	Eau potable				124 425.00 \$
3.0	Égout sanitaire				138 150.00 \$
4.0	Égout pluvial				159 525.00 \$
5.0	Ouvrage de gestion des eaux pluviales				102 850.00 \$
6.0	Voirie				335 100.00 \$
7.0	Travaux divers				106 225.00 \$
	TOTAL - 6E RUE (#180) (article 1 à 7)				1 159 055.00 \$
	Éventualités de conception	20%			231 811.00 \$
	Sous-total				1 390 866.00 \$
	Frais incidents	12%			166 903.92 \$
	Sous-total				1 557 769.92 \$
	TAXES NETTES	4.9875%			77 693.77 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION TRONÇON 180				1 635 463.69 \$

Les Services EXP inc.



Rédigé par : Laurence Drouin, ing.
No CIQ : 6019341



Vérifié par : Louis Adam, ing.
No CIQ : 5066054

Notes :
Le présent estimée n'inclut pas les coûts liés au déplacement de poteaux, à l'acquisition de terrains ou de servitudes, ni aux travaux associés aux services d'utilités publiques, etc.

Il comprend toutefois des coûts approximatifs relatifs à la gestion des eaux pluviales. Aucune mesure spécifique de gestion de la quantité ou de la qualité des eaux n'est incluse dans cet estimé.

Il est également à noter que les diamètres des conduites d'égouts pluviaux doivent être validés en fonction des conclusions d'une étude hydraulique (modèle SWMM).

L'estimation a été réalisée sans étude géotechnique. Cette étude est essentielle concernant les recommandations de la composition de la structure de chaussée et du potentiel de réutilisation des matériaux en place.



ANNEXE B
VENTILATION DES COÛTS

Règlement d'emprunt 2025-466			
Travail	Portion Voirie	Portion Aqueduc	Portion Égouts
Travaux préparatoires	64 260,00 \$	64 260,00 \$	64 260,00 \$
Eau potable		124 425,00 \$	
Égout sanitaire			138 150,00 \$
Égout pluvial			159 525,00 \$
Ouvrage de gestion des eaux pluviales			102 850,00 \$
Voirie	335 100,00 \$		
Travaux divers	35 408,33 \$	35 408,33 \$	35 408,33 \$
TOTAL	434 768,33 \$	224 093,33 \$	500 193,33 \$
POURCENTAGE	38%	19%	43%

SOUS-TOTAL	1 159 055 \$
Frais imprévus	116 046 \$ 10%
Frais contingents	116 046 \$ 10%
Frais de financement	116 046 \$ 10%
Taxes nettes	57 808 \$ 4,9875%

TOTAL 1 565 000 \$


Pierre Rondeau, T.P. DMA
Directeur général et greffier

11 Jan 2025
Date